

Conseil métropolitain de Toulouse Métropole

16 décembre 2021

Centre des congrès Pierre Baudis

5.7 Présentation du rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole - Exercice 2020 (DEL-21-1066)

M. le Président, chers collègues,

Je vais ici intervenir sur le rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole.

Concernant la charte d'accessibilité de la voirie, annexée aux marchés publics depuis 2016, nous avons bien noté qu'elle va être révisée en 2022. C'est donc l'occasion d'en tirer le bilan. Nous constatons qu'elle est peu ou mal appliquée. C'est somme toute assez logique puisqu'il n'y a aucun mécanisme de sanctions, financières ou autres, qui ait été posé afin d'assurer son application.

C'est pourquoi nous demandons à la métropole de prévoir des pénalités financières à chaque manquement pour s'assurer enfin de son respect.

Concernant le schéma directeur d'accessibilité programmée de Tisseo, il s'agit d'une situation proprement inacceptable puisque la première échéance de 2015 qui concernait l'ensemble des arrêts du réseau Tisseo n'a pas du tout été respectée. Ni la seconde échéance de 2018.

Et alors que la préfecture a scandaleusement accordé une dérogation pour une année supplémentaire, il reste encore aujourd'hui près de 15% des arrêts dits prioritaires, c'est-à-dire les plus fréquentés, à mettre en accessibilité.

Concernant le cahier de préconisations et la charte d'accessibilité des logements, nous rappelons qu'il s'agit d'un document qui comporte de nombreuses erreurs, ce qui fait courir le risque pour les bailleurs et les promoteurs qui respecteraient certaines des préconisations de se voir reprocher des réalisations non conformes. C'est pourquoi nous vous demandons de suspendre l'application de ce document, en attendant de reprendre les travaux comme nous en avons convenu.

Concernant le recensement du logement accessible, dont nous nous félicitons, nous nous inquiétons, avec les associations, du changement de modalités avec le choix de ne recenser que les logements qui se libèrent, ce qui n'est pas conforme au cadre réglementaire. D'autant plus, qu'à ce jour, quand un logement est recensé accessible, il continue à être loué à des personnes valides !

C'est pourquoi il est nécessaire que la Conférence Intercommunale du Logement, sous l'autorité de la métropole et du Préfet, mette en place une filière particulière pour ces logements, de façon à ce qu'ils soient systématiquement proposés en priorité aux personnes âgées et handicapées qui en ont le plus besoin, et qui sont celles qui attendent le plus longtemps un logement sur la métropole.

Au final, monsieur Moudenc, nous ne voyons rien d'inclusif dans la politique que vous menez, au contraire elle est validiste ! Inclure, ce n'est pas reporter sans cesse les échéances, ce n'est pas diviser par 5 la production de logement neuf accessible, ce n'est pas construire quelques habitats dits inclusifs, considérés par l'ONU comme des lieux de ségrégation, ni financer des organisations gestionnaires. C'est permettre de mener une vie autonome dans un espace public, un bâti et des transports conçus de manière universelle. Plutôt que des discours, nous attendons des actes.